



## **REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE PITBIKE**

### **ARTICLE 1 – CATEGORIES ET COUREURS ADMIS**

La Ligue de Bourgogne met en compétition pour 2016 le Championnat de Bourgogne Pit Bike. Deux catégories à l'intérieur de ce championnat, les Open et les vétérans. Le nombre de pilote maxi sur la piste est de 26 (règlement RTS).

Un titre de champion de Bourgogne sera décerné dans la catégorie suivante :

- **Catégorie OPEN : 1<sup>er</sup> pilote NJ3, NCO ou NPP**

#### **Open :**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

*Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) :*

- de 88 jusqu'à 150cc

*Plaques Numérotées :*

- Fond vert / numéro blanc pour les 88cc (règlement CDF)
- Fond blanc / numéro noir (règlement CDF)
- Fond noir / numéro blanc (si pilote promotion au CDF)
- Fond bleu / numéro blanc (si pilote amateur au CDF)
- 

- **Catégorie VETERAN : 1<sup>er</sup> pilote NCO ou NPP**

#### **Vétérans :**

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO, NPP ou internationale ayant 38 ans à sa prise de licence. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

*Catégories et cylindrées (à partir de 38 ans) :*

- De 88cc jusqu'à 150cc

*Plaques Numérotées :*

- Fond jaune / numéro noir (règlement CDF)

## ARTICLE 1 BIS – ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 16h00 à 19h00.

Pour les épreuves Nocturnes : Les Contrôles administratif et technique auront le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

## ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course devront être demandés au délégué avant de s'engager. Ils seront attribués, par ce dernier, au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de Bourgogne. Le pilote, participant au Championnat, le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les inscrits dans les épreuves de Championnat de France), sera prioritaire dans le choix de son numéro et aura automatiquement ce même numéro attribué pour les épreuves du Championnat de Bourgogne.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Engagement pour la totalité du Championnat ou à l'épreuve sur le site officiel :

[www.ffm.engage-sports.com](http://www.ffm.engage-sports.com)

<b>INSCRIPTION</b> Jusqu'à 10 jrs AVANT l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 30€
<b>INSCRIPTION</b> Moins de 10 jrs AVANT l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 60€
<b>OU S'ENGAGER ?</b>	Sur <a href="http://www.ffm.engage-sports.com">www.ffm.engage-sports.com</a> Pour demander des informations, contactez le Délégué du Championnat, M. Jérôme GABETTE : 06.78.47.19.60
<b>COMMENT ?</b>	Lors du premier engagement : - Demander votre numéro de course au Délégué par mail : <a href="mailto:pitbike.bourgogne@yahoo.fr">pitbike.bourgogne@yahoo.fr</a>  - Lui adresser par courrier : Jérôme 18 chemin de saint bris – 89 290 VINCELOTES - 1 chèque de caution de <b>100€</b> (pour absence non justifiée) - 1 chèque de caution de <b>200€</b> (pour le transpondeur) - votre fiche de renseignement que le délégué vous aura retourné par mail Chèques à l'ordre de la " <b>LMR BOURGOGNE</b> "  Ceci est obligatoire même pour les personnes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure en ligne bloquée. ENGAGEMENT VIA INTERNET SUR <a href="http://www.engage-sports.com">www.engage-sports.com</a>

**\_ Jusqu'au 10<sup>ième</sup> jour précédent l'épreuve**, le Délégué ne peut refuser un pilote répondant aux règles précisées ci-dessus (NJ3 12/14 ans, NCO, NPP licenciés en Bourgogne). Dans ce cas, aucun pilote extérieur, ne pourra être admis.

Le montant de l'inscription est de 30€.

**\_ Dans les 10 jours précédant l'épreuve**, et en fonction des places laissées disponibles par les pilotes engagés dans les délais, l'épreuve sera ouverte aux pilotes détenteurs de licences hors Bourgogne. Dans ce cas le nombre des inscrits ne pourra dépasser le nombre maximum de 26 pilotes admissibles.

L'inscription hors délais des pilotes Bourguignons passera à 60€.

## **ARTICLE 4 - FORMULE**

Le Championnat de Bourgogne Pit Bike 2016 se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier.

- \_ 24 Avril, motocross Briennon « 89 »
- \_ 05 Mai, prairie Demigny « 71 »
- \_ (nouvelle date en attente), cross nocturne hors ligue Soucy « 89 » (seulement 15 places)
- \_ 19 Juin, motocross Molosme « 89 »
- \_ 03 Juillet, prairie Neuvy sur Loire « 58 »

## **ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

Une séance d'essai libres : 10 mn ;

Une séance d'essai chronométré : 10 mn ;

La séance d'essai chronométré déterminera la place sur la grille.

Deux manches de 10 mn + 1 tour

(Voir article 8 pour le planning de journée type)

## **ARTICLE 6 – CLASSEMENT**

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant :

	<b>Points</b>		<b>Points</b>		<b>Points</b>		<b>Points</b>
<b>1</b>	25	<b>6</b>	15	<b>11</b>	10	<b>16</b>	5
<b>2</b>	22	<b>7</b>	14	<b>12</b>	9	<b>17</b>	4
<b>3</b>	20	<b>8</b>	13	<b>13</b>	8	<b>18</b>	3
<b>4</b>	18	<b>9</b>	12	<b>14</b>	7	<b>19</b>	2
<b>5</b>	16	<b>10</b>	11	<b>15</b>	6	<b>20</b>	1

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.

Rappel : seuls les pilotes titulaires d'une licence NJ3, NCO et NPP peuvent prétendre à marquer des points en Championnat.

### **ARTICLE 6.1 – CLASSEMENT D'UNE EPREUVE**

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex æquo.

### **ARTICLE 6.2 – CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT**

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

## **ARTICLE 6.3 – CLASSEMENT POUR LES PILOTES INSCRITS EN CDF**

Les pilotes engagés dans une épreuve de **Championnat de France Pitbike se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue de Bourgogne (sous réserve qu'ils soient inscrits à cette même épreuve)**, se verront attribuer :

- 10 points en cas de qualification aux manches de Championnat de France (pour les épreuves ayant des qualifications)
- la totalité des points acquis au cours des **2 premières manches** du Championnat de France, affectés d'un coefficient **2** jusqu'à concurrence de **50** points

**IMPORTANT** : Néanmoins, pour prétendre obtenir ces points, **les pilotes concernés devront transmettre** (par mail ou télécopie) au Délégué du Championnat dans les 8 jours suivant l'épreuve, **les résultats qu'ils ont obtenus** (avec copie à la LMR Bourgogne).

Dans le cas où un pilote participerait à une épreuve du Championnat de France le même jour qu'une épreuve du Championnat de Ligue, le montant de son engagement (-1€) lui sera remboursé par la CMX. Dans le cas contraire, l'engagement sera encaissé et non remboursé.

## **ARTICLE 6.4 – PODIUMS**

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences confondues, dans les catégories Open et Vétérans.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

## **ARTICLE 7 – TECHNIQUE**

Equipement obligatoire :

- Casque Intégral
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale (CE)
- Bottes tous terrains obligatoires

Machines:

- Ø de la roue arrière : 10 ou 12
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut être de diamètre supérieur
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 cm (tolérance 30mm)
- Hauteur de selle maximum (du sol au-dessus de la selle) = 82 cm (tolérance 20mm)

Décibel :

La méthode de prise de son appliquée sur la « 2M max ». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota 1 : les machines doivent (sauf accord du délégué) être poussées dans le parc pilotes.

Nota 2 : Les machines à refroidissement liquide sont interdites.

Le tapis environnemental est obligatoire, tout pilote ne respectant pas cette règle sera renvoyé le jour de la course.

***L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT EN DEHORS DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.***

## **ARTICLE 8 – PLAN DE JOURNEE TYPE**

### **PLAN DE JOURNEE POUR EPREUVE DE CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE SEULE**

07h45 mise en place des commissaires

08h00 - 08h30 = Essai Libre/Chrono 125 cm <sup>3</sup>	10min + 15min
08h30 - 09h00 = Essai Libre/Chrono 85 cm <sup>3</sup>	10min + 15min
09h00 - 09h30 = Essai Libre/Chrono open A ou mx1	10min + 15min
09h30 - 10h00 = Essai Libre/Chrono open B ou mx2	10min + 15min
10h00 -10h30 = Essai Libre/Chrono Vétérans ( <i>Essai Pitbike</i> )	10min + 15min ( <i>10min</i> )
10h30 - 10h50 = Essais Libre Minicross	15 min
10h50 - 11h10 = 1ère manche 85 cm <sup>3</sup>	15 min + 1T
11h15 - 11h40 = 1ère manche 125 cm <sup>3</sup>	20 min + 1T
11h40 – 12h00 = essai Chrono Minicross	15 min
( <i>11h50 – 12h00 = essai Chrono Pitbike</i> )	( <i>10 min</i> )

### **Pause / Repas**

#### **COURSES :**

13h15 - 13h40 = Vétérans	15 min + 1T
13h45 – 14h05 = 1ère manche Minicross	15 min + 1T
14h10 - 14h40 = 1ère manche trophée ou mx1	20 min + 1T
14h45 - 15h15 = 1ère manche open ou mx2	20 min + 1T
( <i>14h50 – 15h05 = 1ère manche Pitbike</i> )	( <i>10 min + 1T</i> )

#### **ENTRACTE 10 min.**

15h20 - 15h40 = 2ème manche vétérans	15 min + 1T
15h45 - 16h05 = 2ème manche 85 cm <sup>3</sup>	15 min + 1T
16h10 - 16h35 = 2ème manche 125 cm <sup>3</sup>	20 min + 1T
16h40 – 17h00 = 2ème manche Minicross	15 min + 1T
( <i>16h40 – 16h55 = 2ème manche Pitbike</i> )	( <i>10 min + 1T</i> )
17h05 - 17h30 = 2ème manche trophée ou mx1	20 min + 1T
17h35 - 18h00 = 2ème manche open ou mx2	20 min + 1T

**18h15**

**PODIUM / RECOMPENSES**

*Bonne saison à tous.*